

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 22 JANVIER 2021**

Le vingt deux janvier deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze janvier deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX, Karine RICHARD.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Thomas DREUX.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Céline LEPROUX), Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL), Florian BARBÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Céline LEPROUX est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 20 novembre 2020 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : EXECUTION ANTICIPEE DE LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2020 POUR L'EXERCICE 2021**

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), il est demandé aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2020 pour le budget principal 2021 détaillées de la manière suivante :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 au chapitre 21 Immobilisations corporelles = 102 453 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % soit 25 613 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

*Chapitre 21 Immobilisations corporelles*

- Article 2111 - Terrains : 7 125,00 €

- Article 2128 - Autres agencements et aménagements : 5 000,00 €

- Article 21316 - Equipement cimetière : 275,00 €

- Article 2135 - Installations générales agencements aménagements des constructions : 11 210,00 €

- Article 21578 - Autres matériel et outillage de voirie : 475,00 €

- Article 2183 - Matériel de bureau et informatique : 500,00 €

- Article 2188 - Autres immobilisations corporelles : 1 027,00 €

TOTAL = 25 612,00 € (inférieur au plafond autorisé de 25 613,00 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués de 2020 ci-dessus au budget principal 2021.

**2<sup>nd</sup> OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de proposer des projets d'investissement à envisager en 2021 pour inscription au budget communal, et précise que le conseil municipal pourra faire d'autres propositions d'investissement en cours d'année :

Route de Dollon

- Création d'un plateau ralentisseur

Voirie investissement

- Rambardes sur le pont de la Perrière

Terrains

- Achat terrain famille Allais
- Achat terrain famille Joly
- Commerce
- Remplacement chaudière
- Cantine
- Lave-vaisselle
- Ecole
- Portes et fenêtres
- Entrée du portail sécurisé
- Logement communal
- Installation douche (Mme Liberge)
- Mairie
- Matériel employés communaux

Après en avoir délibéré, et par un vote public à scrutin ordinaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette liste de projets pour la préparation du budget 2021.

### 3<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021, le projet susceptible d'être éligible concernerait la réfection de l'éclairage public route de Coudrecieux et le centre-bourg. Cette opération aura pour but d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et intégrer des dispositifs de réduction de consommation. Il convient d'établir une estimation de ce projet auprès des entreprises spécialisées dans ce domaine avant le 28 février 2021 délai de rigueur pour faire la demande de subvention. La commune pourrait solliciter une aide maximum de 50 % et participé à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et autorise le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2021 ; il conviendra d'adopter le plan de financement lors de la prochaine séance et inscrire ce projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement.

### 4<sup>ème</sup> OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter les subventions aux associations à bulletin secret : à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à main levée. Monsieur Michel Froger énonce le montant des subventions allouées aux associations en 2020, puis il liste les demandes de subventions 2021 des associations communales reçues en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes et précise que les associations qui n'auront pas fourni à la mairie leur bilan financier 2020 et aussi dans le cas où les animations seraient annulées les subventions ne seront pas versées :

	2017	2018	2019	2020	2021 Proposition	Vote	2021
<i>Associations locales</i>							
Comité des fêtes	1350	1350	1350	1350	1350	unanimité	1350
Vélo sport	1400	1400	1400	1400	1400	majorité	1400
Amicale des sapeurs-pompiers	1050	1050	1050	1050	1050	unanimité	1050
Aînés ruraux	450	450	450	450	450	unanimité	450
ACPG CATM	300	300	300	300	300	unanimité	300
Pétanque	530	530	530	530	530	unanimité	530
Soleil en livres	460	460	460	460	460	unanimité	460
Asso sur les bancs d'école	250	250	250	250	250	unanimité	250
Comité Mains d'art	980	1000	1000	1000	1400	majorité	1400
Coopérative scolaire	900	900	900	900	900	unanimité	900
Comice cantonal	650		650	0	0	unanimité	0

<b>Autres associations</b>							
Les Chevaliers de la Longuève	50	50	70	70	70	unanimité	70
Les restos du cœur	50	50	50	50	70	unanimité	70
Sarth 72 (portage repas)	50	50	50	50	50	unanimité	50
Secours catholique				50	70	unanimité	70
<b>Demande exceptionnelle</b>							
Symposium Mains d'Art du 12 au 25 juillet 2021					1 000	unanimité	1 000

### 5<sup>ème</sup> OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a créé en novembre 2017, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui est composée d'un membre titulaire par commune soit 23 membres. Suite aux élections municipales de 2020, il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour notre commune, ce délégué peut être soit élu par le conseil municipal soit désigné par le Maire. Mme Pierrette Bunel présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Pierrette Bunel pour représenter la commune de St-Michel-de-Chavaignes au sein de la CLECT de la communauté de communes du Gesnois Bilurien.

### 6<sup>ème</sup> OBJET : REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture nous demande de bien vouloir nommer un référent sécurité routière. Il convient de procéder à la désignation d'un référent pour notre commune, ce délégué peut être soit élu par le conseil municipal soit désigné par le Maire. M Bruno Courant se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne M Bruno Courant référent sécurité routière pour St-Michel-de-Chavaignes.

### 7<sup>ème</sup> OBJET : REVISION D'UN LOYER COMMUNAL

Il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal de Mme Liberge au 1<sup>er</sup> février 2021. L'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 janvier 2021 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 est 130,52 soit une légère hausse de + 0,46 %. Il est rappelé le montant du loyer et des charges ci-dessous :

	2020	Proposition au 1 <sup>er</sup> /02/2021
Mme Liberge		
Loyer	286,69€	288,00 €
Charges	134,00 €	134,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du loyer au 1<sup>er</sup> février 2021 présentée ci-dessus.

### 8<sup>ème</sup> OBJET : CREATION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A LA CANTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que, suite au départ à la retraite de Mme Françoise Deshayes, Mme Véronique Baron a été recruté par voie de mutation, il convient de créer le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 15 février 2021 correspondant à son grade actuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à la cantine.

### 9<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Bilan distribution des bons du CCAS** : Mme Pierrette BUNEL rappelle qu'en réunion du CCAS, il a été décidé, suite à l'annulation du banquet du CCAS, de délivrer, à titre exceptionnel, aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans, un bon d'achat (non remboursable et validité de 6 mois) d'une valeur de 20 € pour une personne seule et 30 € pour un couple à utiliser au Café de l'Ouest ou chez Dorothée Coiffure. A ce jour, une vingtaine de bons ont été utilisés.

. **Commission Communication** : se réunira mardi 26 janvier 2021 à 18h avec Mme Lucie Epineau infographiste sur la commune afin de préparer le bulletin municipal.

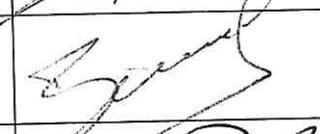
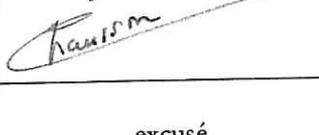
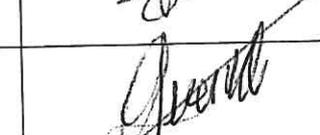
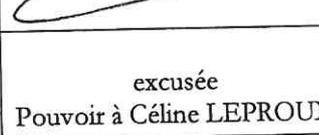
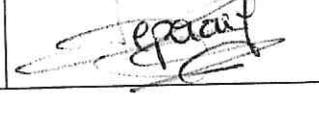
. **Communauté de communes du Gesnois Bilurien** : nous a demandé, à titre informatif, de recenser les habitants ayant + de 75 ans sur la commune susceptibles d'être concernés par la vaccination contre la Covid-19.

. **Point sur les travaux** : une consultation concernant la réfection de la voirie communale a été demandée auprès de trois entreprises la date limite de dépôt des offres est le 15 février 2021. Les stores usagés de la façade de l'école, présents depuis une quarantaine d'années, ont été retiré.

. **Solimut Mutuelle** : la commune a signé une convention de mise à disposition de la salle des associations afin que Mme Gasnier, conseillère, puisse recevoir les habitants de St-Michel-de-Chavaignes et les renseigner sur cette complémentaire santé les mardis 2 février 2021, 13 avril 2021 et 15 juin 2021 de 9h30 à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	excusé Pouvoir à Pierrette BUNEL
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée Pouvoir à Céline LEPROUX
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX Secrétaire de séance	